

Année scolaire 2020/2021

Fiche de poste

Enseignant Référent chargé du suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap

Circonscription Quimper ASH handicap : ienhand29.ash@ac-rennes.fr - 02 98 98 99 25

Identification du poste	Enseignant référent
Rattachement du poste	Circonscription de Quimper ASH Handicap
Lieu d'exercice	Poste implanté dans un des collèges du secteur d'intervention.
Description du poste	<ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant référent assure une mission itinérante sur un secteur géographique défini comprenant écoles, collèges, lycées et établissements médico-sociaux. - Il suit les parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap relevant du secteur géographique qui lui est attribué, de l'école maternelle au lycée. - Il suit les parcours de scolarisation en établissement scolaire et en établissement spécialisé. - Il veille au relais avec le secteur de l'enseignement supérieur, de l'apprentissage ou du ministère de l'enseignement agricole chaque fois qu'un élève du secteur géographique y poursuit son parcours.
Domaines d'activités	<ul style="list-style-type: none"> - Il informe, conseille, aide les parents ou représentants légaux et les équipes enseignantes (de la maternelle au lycée) pour toute démarche vers la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). - Il assure un lien permanent avec la MDPH et les familles. - Il réunit et anime les équipes de suivi de la scolarisation (ESS) au moins une fois par an. - Il contribue à l'élaboration de Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.). - Il constitue et tient à jour un dossier de suivi du P.P.S. - Il rédige et transmet les comptes rendus des réunions des équipes de suivi de la scolarisation. - Il favorise la continuité et la cohérence du P.P.S. de la maternelle au lycée, en établissement scolaire, sanitaire ou médico-social. - Il contribue au suivi du matériel pédagogique adapté mis à disposition par la DSDEN 29.
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Il est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH. - Il intervient sur un secteur arrêté par l'Inspecteur d'académie-Directeur académique des services de l'Éducation nationale. - Il agit en relation avec les familles, les établissements scolaires, les établissements et services spécialisés, les Inspecteurs de circonscription et la MDPH.
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Aptitude à la médiation, à l'écoute et à l'adaptabilité nécessaires au travail en équipe ou en partenariat. - Aptitudes à la conduite de réunions. - Disponibilité. - Qualités de rigueur et d'organisation.
Certification	Les enseignants doivent être titulaires du CAPA-SH ou du CAPPEI.